

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la onzième session
(19 avril 2013 et du 4 au 15 mai 2015)**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	5
B. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption	9
C. Décision portée à l'attention du Conseil	22
II. Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international	23
III. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux	25
IV. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.	26
V. Contributions régionales et sous-régionales	27
VI. Dialogue multipartite	28
VII. Débat de haut niveau.	29
A. Débat général de haut niveau	30
B. Table ronde de haut niveau n° 1 sur le thème « La prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 »	31
C. Table ronde de haut niveau n° 2 sur le thème « Le renouvellement des engagements en faveur de l'application de l'arrangement international sur les forêts après 2015 »	31
D. Dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les représentants des grands groupes	31
VIII. Fonds d'affectation spéciale du Forum	33
IX. Questions diverses.	34
X. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session	35

XI.	Organisation de la session	36
A.	Ouverture et durée de la session	36
B.	Élection du Bureau	36
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	37
D.	Participation	38
E.	Documentation	38
Annexes		
I.	Liste des documents	39
II.	Résumé du dialogue multipartite établi par le Président	41
III.	Résumés du débat ministériel de haut niveau par le Président et des tables rondes de haut niveau par les coprésidents	44
IV.	Résumé, par le Président, du dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les représentants des grands groupes	48

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session concernant l'arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 »

Le Conseil économique et social prend note de la déclaration ministérielle ci-après, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session :

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session concernant l'arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 »

Nous, ministres responsables des forêts, réunis pour le débat de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session, avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous soulignons le rôle vital que jouent tous les types de forêts et les arbres hors forêt dans la réalisation d'un développement durable, à savoir du développement économique et social et de la protection de l'environnement.

2. Nous soulignons également que plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus et fournissent une large gamme de biens et de services permettant de surmonter nombre d'obstacles sérieux au développement durable.

3. Nous faisons valoir que les forêts et la gestion durable des forêts apportent de nombreux bienfaits aux habitants de la planète, dont elles contribuent à améliorer la vie et le bien-être, car il importe de vivre en harmonie avec la nature.

4. Nous réaffirmons notre solide attachement aux forêts et à la gestion durable de tous les types de forêts. La gestion durable des forêts est essentielle pour engager des réformes profondes et relever les défis majeurs que sont l'élimination de la pauvreté, une croissance économique et des modes de subsistance viables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'égalité des sexes, la préservation des valeurs culturelles et spirituelles, la santé, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, la lutte contre la désertification, la réduction des risques de tempête de sable et de poussière, la préservation de la diversité biologique, la gestion durable des sols et des terres, la protection des bassins versants et la réduction des risques de catastrophe.

5. Nous sommes profondément préoccupés par la déforestation et la dégradation des forêts qui continuent de toucher de nombreuses régions, et nous affirmons qu'il faut inverser cette tendance.

6. Nous soulignons qu'il faut continuer à faire comprendre à tous en quoi consiste la gestion durable des forêts et à coopérer, dans un cadre tant international que bilatéral, pour diffuser cette idée et lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment en améliorant la gouvernance des forêts, c'est-à-dire en garantissant les droits fonciers et en faisant participer les parties concernées.

7. Nous saluons les efforts déployés par les pays et les parties concernées pour faire progresser la gestion durable de tous les types de forêts, notamment l'action collective menée par les populations autochtones et locales dans la gestion durable des forêts.

8. Nous soulignons le rôle essentiel que jouent les grands groupes et les autres parties prenantes dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

9. Nous considérons que le Forum des Nations Unies sur les forêts, par son caractère universel et l'étendue de son mandat, joue un rôle déterminant, car il permet de relever les défis et de régler les problèmes de manière globale et intégrée dans le domaine des forêts et facilite la coordination des politiques et la coopération, nécessaires pour assurer la gestion durable de tous les types de forêts et des arbres hors forêt. Nous encourageons les autres instances, initiatives et mécanismes compétents à coopérer avec le Forum en vue de parvenir à une gestion durable des forêts.

10. Nous saluons l'importance du Forum, enceinte de réflexion stratégique sur la promotion de la gestion durable des forêts, et décidons de reconduire l'arrangement international concernant les forêts, soulignant qu'il faut tirer parti des possibilités qu'offre le Forum et favoriser la coopération et les effets de synergie.

11. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les autres instances compétentes dans le domaine des forêts, en particulier les Conventions de Rio¹, de la contribution qu'elles continuent d'apporter à la gestion durable des forêts et de l'importance de leur coopération et de leur complémentarité avec l'arrangement international.

12. Nous affirmons que l'arrangement international devra jouer après 2015 un rôle décisif en favorisant la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts qui seront examinés, en vue de leur adoption, au sommet des Nations Unies de septembre 2015.

13. Nous soulignons qu'il faudra redoubler d'efforts à tous les niveaux pour atteindre les objectifs de l'arrangement international après 2015 et qu'il faudra mettre en place un arrangement plus solide et plus efficace pour la période 2015-2030.

¹ La Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14. Nous, ministres responsables des forêts, nous engageons :

a) À assurer une gestion durable des forêts, comme le prévoit l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, compte tenu des différences qui existent entre les points de vue, les méthodes, les modèles et les outils, notamment en renforçant l'application dudit instrument et en prenant des mesures aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

b) À s'atteler avec détermination à élaborer, pour l'après-2015, un arrangement international plus solide et plus efficace, le but étant de promouvoir activement l'importance vitale des forêts dans le programme mondial de développement durable, de s'employer davantage à assurer la gestion durable des forêts, de faire progresser la concertation, notamment avec les grands groupes, et de stimuler la collaboration, la coopération et la coordination entre toutes les organisations, conventions et les autres mécanismes compétents dans le domaine des forêts;

c) À promouvoir l'intégration des objectifs de gestion durable des forêts et des engagements énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts dans nos stratégies de réduction de la pauvreté, nos stratégies nationales de développement durable et nos politiques sectorielles, ainsi que la réalisation coordonnée de ces objectifs et engagements avec les autres initiatives relatives aux forêts;

d) À appuyer les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'action menée sur les questions relatives aux forêts et à promouvoir l'intégration des objectifs de gestion durable des forêts dans les stratégies et programmes des organisations membres du Partenariat, si nécessaire;

e) À adopter des stratégies intersectorielles et à stimuler la collaboration afin de lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts de manière cohérente et coordonnée, et à valoriser davantage les biens et services forestiers;

f) À revoir et, si nécessaire, améliorer la législation relative aux forêts, dans le respect des législations, politiques et priorités nationales, à la faire mieux appliquer et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux afin de contribuer à la gestion durable des forêts, de créer un environnement favorable aux investissements dans ce domaine et de combattre et éliminer les pratiques illégales, et à faire mieux respecter les droits fonciers;

g) À continuer de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir le commerce des produits issus de forêts gérées de manière durable et exploitées en toute légalité;

h) À promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, notamment :

i) En soulignant qu'il importe de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires de toute origine et de prendre des mesures pour permettre aux pays d'accéder plus facilement à ces fonds et de les utiliser à bon escient, en veillant à mieux coordonner tous les instruments et mécanismes de financement, existants et nouveaux, et à les utiliser dans le respect des principes de l'efficacité de l'aide;

- ii) En continuant d'améliorer le développement des capacités, notamment par la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement selon des modalités arrêtées d'un commun accord;
- iii) En renforçant l'arrangement international concernant les forêts et ses composantes pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leurs fonctions;
- i) À renforcer la coordination et la collaboration sur toutes les questions relatives aux forêts et à promouvoir la complémentarité de l'arrangement international et des autres mécanismes spécialisés ou intersectoriels et la cohérence de leur action;
- j) À associer pleinement toutes les parties prenantes aux travaux de l'arrangement international concernant les forêts;
- k) À renforcer le contrôle, l'évaluation et la remontée de l'information au niveau national et à donner à l'arrangement international plus de moyens pour aider les pays dans cet effort, le but étant de réaliser les objectifs de l'arrangement international, notamment d'appliquer l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts qui seront examinés, en vue de leur adoption, au sommet des Nations Unies de septembre 2015.

15. Nous invitons :

- a) La troisième Conférence internationale sur le financement du développement à s'intéresser à titre prioritaire à la question du financement des forêts et de la gestion durable des forêts;
- b) Les membres du Forum, les institutions financières et le secteur privé à veiller à ce que les investissements et le financement du développement prennent en compte le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable, à financer en priorité la gestion durable des forêts et à faire reconnaître son importance, notamment en valorisant les services et les biens publics issus de l'exploitation des forêts;
- c) La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à étudier, dans les limites de son mandat, l'importance des forêts et de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets;
- d) Les conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à examiner, conformément à leurs mandats respectifs, les résultats du futur arrangement international concernant les forêts, et nous invitons également leurs secrétariats à continuer de participer activement, selon les besoins, au Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi qu'aux travaux du Forum et du Partenariat;
- e) Les initiatives de financement existantes ou nouvelles, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, à contribuer à la gestion durable des forêts dans le cadre de leurs mandats respectifs;
- f) Les instances et conférences susmentionnées et le sommet des Nations Unies chargé d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 à

considérer la présente déclaration comme la contribution du Forum aux conclusions de leurs travaux, et, à cet égard, nous prions le Secrétaire général de leur présenter notre déclaration par la voie officielle.

16. Nous décidons de nous réunir de nouveau pour continuer de renforcer le Forum, examiner les progrès accomplis dans l'application de l'arrangement international concernant les forêts après 2015 et réfléchir aux moyens d'améliorer encore la gestion durable des forêts à tous les niveaux.

B. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

2. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

L'arrangement international sur les forêts après 2015

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, par laquelle il a institué l'arrangement international sur les forêts,

Rappelant également les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement², et rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »³,

Rappelant en outre sa résolution 2006/49 du 28 juillet 2006 et la résolution 10/2 du 19 avril 2013⁴ du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui prévoient l'examen en 2015 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la portée et le processus préparatoire de cet examen,

Considérant les résultats obtenus par l'arrangement international sur les forêts depuis sa mise en œuvre, en particulier l'adoption par l'Assemblée générale de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts⁵ élaboré par le Forum, ainsi que les contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, tout en étant conscient des lacunes de l'arrangement actuel et de la nécessité de lui faire réaliser tout son potentiel, et de continuer de s'attacher à concourir à la promotion et à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts,

Prenant acte des progrès accomplis vers une gestion durable des forêts, y compris dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation de ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts aux échelons local, national, régional et international, compte tenu des différentes conceptions et stratégies ainsi que des divers modèles et outils disponibles pour assurer un développement durable,

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.*

³ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément n° 22 (E/2013/42), chap. I, sect. B.*

⁵ Voir résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe.

Se félicitant des progrès importants concernant les forêts qui ont été accomplis dans d'autres instances, notamment dans le cadre des conventions de Rio, de la contribution qu'elles continuent d'apporter à la gestion durable des forêts et de l'importance que revêtent la coopération et les synergies entre ces instances et l'arrangement international sur les forêts,

Se félicitant également de l'importance accordée aux forêts et à la gestion durable des forêts par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable dans sa proposition d'objectifs et de cibles de développement durable, et soulignant les contributions économiques, sociales et écologiques que tous les types de forêts apportent à la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015,

Prenant acte des contributions apportées par des pays, organisations et autres acteurs à l'examen de l'arrangement international sur les forêts, y compris les vues communiquées par les États membres du Forum et les grands groupes, ainsi que des rapports de l'évaluation indépendante de l'arrangement et du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts, ainsi que des initiatives organisées par la Chine, le Népal et la Suisse,

Soulignant la nécessité de renforcer la capacité de l'arrangement international sur les forêts de promouvoir la cohérence des politiques forestières, de faciliter la mise en œuvre et le financement de la gestion durable des forêts, d'assurer la coordination et la collaboration sur les questions relatives aux forêts à tous les niveaux, et d'inscrire l'arrangement après 2015 dans le cadre élargi du programme de développement pour l'après-2015,

I. L'arrangement international sur les forêts après 2015

Décide :

a) De renforcer l'arrangement international sur les forêts et de le proroger jusqu'en 2030;

b) Que l'arrangement international sur les forêts sera composé du Forum des Nations Unies sur les forêts, de ses États membres et de son secrétariat, du Partenariat de collaboration sur les forêts du Réseau de facilitation du financement forestier à l'échelle mondiale et du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts;

c) Que l'arrangement international sur les forêts comptera comme partenaires des organisations et instances internationales, régionales et sous-régionales intéressées, ainsi que de grands groupes et d'autres parties prenantes;

d) Que les objectifs de l'arrangement international sur les forêts seront les suivants :

i) Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, en particulier l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

ii) Accroître la contribution de tous les types de forêts et des arbres en dehors de forêts au programme de développement de l'après-2015;

- iii) Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies au titre des questions forestières à tous les niveaux;
- iv) Resserrer la coopération internationale, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, et triangulaire ainsi que les partenariats publics-privés et la coopération intersectorielle à tous les niveaux;
- v) Soutenir les efforts déployés en vue de renforcer les cadres de gouvernance forestiers et les moyens de mise en œuvre, conformément à l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts pour parvenir à une gestion durable des forêts;
- e) Raffermer l'engagement politique à long terme en faveur de la réalisation des objectifs énoncés à l'alinéa d) du paragraphe 1 de la présente résolution;
- f) Que l'arrangement international sur les forêts après 2015 devrait opérer selon des principes de transparence, d'efficacité, d'efficience et de responsabilité et être source de valeur ajoutée et de cohérence, de coopération et de synergies renforcées avec les autres accords, processus et initiatives concernant les forêts;

2. *Souligne* que les objectifs de l'arrangement international sur les forêts après 2015 ne pourront être réalisés que grâce à l'action individuelle et collective des États Membres, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des grands groupes et des autres parties prenantes;

II. Le Forum des Nations Unies sur les forêts après 2015

3. *Décide* que le Forum aura pour fonctions principales de :
- a) Constituer de façon intégrée et globale, notamment dans le cadre d'approches intersectorielles, un cadre mondial cohérent, ouvert, transparent et participatif pour la formulation des politiques, le dialogue et la coordination sur toutes les questions relatives aux forêts ainsi que sur les nouveaux domaines;
 - b) Promouvoir, suivre et évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et en faciliter l'accès;
 - c) Favoriser l'instauration de cadres de gouvernance et de conditions propices à tous les niveaux, à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts;
 - d) Contribuer à l'élaboration d'une politique internationale cohérente de collaboration axée sur des questions relatives à tous les types de forêts;
 - e) Renforcer l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts, au plus haut niveau, avec la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes;

4. *Réaffirme* que le Forum, comme énoncé au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, est un organe subsidiaire du Conseil économique et social composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui applique le règlement intérieur des commissions techniques dans la conduite de ses activités et fait rapport au Conseil économique et social et, par l'intermédiaire de celui-ci, à l'Assemblée générale;

5. *Décide* que le Forum continuera à fonctionner suivant les dispositions énoncées aux alinéas a) à e) du paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, sauf disposition contraire prévue par la présente résolution;

6. *Décide également* de renforcer le fonctionnement du Forum pour l'après-2015 en l'invitant à :

a) S'acquitter de son mandat sur la base du plan stratégique pour 2017-2030 envisagé à la section XI de la présente résolution;

b) Restructurer ses sessions et à renforcer ses travaux intersessions pour en optimiser l'effet et la pertinence en favorisant un échange de données d'expérience et d'enseignements entre partenaires nationaux, régionaux sous-régionaux et non gouvernementaux et le Partenariat de collaboration sur les forêts;

c) Tenir des sessions annuelles d'une période de cinq jours;

d) Convoquer, selon les besoins, des débats de haut niveau d'une durée de deux jours au maximum, lors de ses sessions, afin d'accélérer l'action engagée en faveur de la gestion durable des forêts et de répondre à certains problèmes mondiaux concernant les forêts; ces débats de haut niveau pourront prendre la forme d'un forum de partenariat mondial sur les forêts associant les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les dirigeants d'entreprises du secteur privé et les responsables de fondations philanthropiques et d'organisations de la société civile et d'autres grands groupes;

e) Rationaliser les contributions des initiatives de pays et des initiatives analogues aux travaux du Forum de sorte qu'elles en appuient directement les priorités telles que définies dans ses programmes de travail quadriennaux, que les résultats auxquels elles aboutissent soient examinés par le Forum et que ses directives puissent être actualisées à cet égard;

f) Consacrer, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la présente résolution, la session du Forum qui se tient lors des années impaires, à des débats sur la mise en œuvre et les conseils techniques, dans le but de porter l'attention des États membres sur des tâches précises recensées ci-dessous; le résumé des débats accompagné d'éventuelles propositions adressées au Forum à ses sessions prévues lors des années paires fera l'objet d'un rapport pour examen approfondi et recommandations. Les tâches spécifiques consistent à :

i) Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et des décisions du Forum, de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et du plan stratégique, et à formuler d'éventuelles propositions au Forum à ce sujet;

ii) Déterminer les avancées enregistrées dans le renforcement de la cohérence des politiques, du dialogue et de la coopération sur les forêts, la promotion de synergies dans le cadre de processus mondiaux liés aux forêts et l'amélioration de la définition commune à l'échelle internationale de la notion de gestion forestière durable telle qu'elle est énoncée dans l'instrument juridique contraignant concernant tous les types de forêts;

iii) Assurer le suivi et l'évaluation des travaux et des résultats du processus de facilitation revalorisé;

- iv) Examiner, en donnant des conseils sur la question, les ressources disponibles pour financer la gestion durable des forêts, y compris le processus de facilitation revalorisé et à veiller à ce que le fonctionnement de ce fonds soit conforme aux directives qui doivent être soumises à l'approbation du Forum;
- v) Étudier et formuler d'éventuelles propositions sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum;
- g) Vouer, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la présente résolution, les sessions du Forum se déroulant lors des années impaires à :
 - i) Servir de plateforme au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses organisations membres, aux organisations et processus régionaux et sous-régionaux, aux grands groupes et aux autres parties prenantes, pour la communication de conseils et de contributions techniques au Forum;
 - ii) Favoriser l'échange de connaissances et de pratiques optimales, y compris l'établissement de liens entre science et politique;

III. L'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts pour l'après-2015

7. *Réaffirme* la validité et l'utilité constantes de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et insiste sur la nécessité d'assurer et de susciter leur mise en œuvre à tous les niveaux, en tenant compte des évolutions constatées depuis 2007 concernant les forêts, notamment des faits majeurs survenus dans le cadre des conventions de Rio;

8. *Décide* de prolonger jusqu'en 2030, conformément au programme de développement de l'après-2015, le délai de réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de renommer « Instrument des Nations Unies sur les forêts » l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, étant entendu que le caractère facultatif, juridiquement non contraignant de l'instrument sur les forêts, tel que défini à l'alinéa a) de son principe 2, demeure inchangé;

9. *Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter les modifications visées au paragraphe 8 de la présente résolution à sa soixante-dixième session et au plus tard en décembre 2015;

10. *Exhorte* les États Membres à se servir de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts comme d'un cadre intégré d'action nationale et de coopération internationale pour la gestion durable des forêts et la réalisation des éléments du programme de développement de l'après-2015 relatifs aux forêts;

IV. Faciliter la mise en œuvre et le financement

11. *Réaffirme* qu'il n'existe pas de solution unique pour répondre à tous les besoins de financement des forêts et qu'une conjugaison d'actions est nécessaire à tous les niveaux, et de la part de toutes les parties prenantes et ce, grâce à la mobilisation de toutes les ressources publiques et privées, nationales et internationales, bilatérales et multilatérales;

12. *Salue* le travail positif accompli par le processus de facilitation à ce jour et reconnaît qu'il n'a pas encore réalisé son potentiel, comme cela a été énoncé dans les résolutions figurant dans les rapports du Forum sur la session extraordinaire de sa neuvième session⁶ et sur sa neuvième session⁷;

13. *Décide*, afin de revaloriser le processus de facilitation pour le rendre plus efficace, de :

a) Modifier la dénomination du processus de facilitation pour en faire le « Réseau de facilitation du financement forestier à l'échelle mondiale »;

b) Dégager des priorités bien définies pour le processus de facilitation revalorisé dans le cadre du plan stratégique, ainsi qu'il ressort de la section XI de la présente résolution;

c) Faire en sorte qu'il favorise l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts en vue de la mobilisation de ressources en faveur de leur gestion durable, notamment d'initiatives nationales actuelles, dans le cadre de programmes forestiers nationaux ou leur équivalent, et ce, de manière à faciliter l'accès à des mécanismes de financement existants et naissants, dont le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, conformément à leur mandat, dans la perspective d'une gestion durable des forêts;

d) Veiller à en faire un système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et un outil d'échange d'enseignements tirés de projets couronnés de succès, en s'appuyant sur le recueil d'informations consultable en ligne du Partenariat de collaboration sur les forêts;

e) S'attacher à accorder une attention toute particulière aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder aux fonds;

f) Rendre le secrétariat mieux à même d'administrer le processus de facilitation revalorisé de manière efficace et efficiente;

g) Resserrer la coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts dans le cadre de la réalisation des activités du processus de facilitation revalorisé;

14. *Décide également*, dans le but de revaloriser le processus de facilitation, de :

a) Prier le secrétariat, en consultation avec les membres du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts, de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du processus de facilitation revalorisé et de les présenter au Forum pour examen, à sa session de 2018;

b) Noter avec satisfaction le rapport du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial au Forum sur la mobilisation de ressources financières par le biais du mécanisme incitatif au titre de REDD plus/gestion durable des forêts pendant la cinquième période de reconstitution des ressources du Fonds et d'inviter

⁶ E/2009/118-E/CN.18/2009/2, sect. I.B.

⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 22 (E/2011/42), chap. I, sect. B.*

son secrétariat à fournir périodiquement des informations sur la mobilisation de ressources financières et de fonds consacrés à la gestion durable des forêts;

c) Noter également avec satisfaction la décision de l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial à sa session de mai 2014 d'intégrer une stratégie de gestion durable des forêts dans la sixième période de reconstitution des ressources du Fonds (2014-2018) visant à appuyer la gestion durable de tous les types de forêts;

d) Recommander aux États Membres qui remplissent les conditions requises, compte tenu de la nature intersectorielle de la gestion durable des forêts, d'exploiter pleinement le potentiel actuel de la stratégie de gestion durable des forêts prévue dans la sixième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, de manière à tirer parti des synergies dans les principaux domaines d'action de ce dernier et à accroître davantage ainsi l'importance que revêt la gestion durable des forêts dans la prise en compte des aspirations en matière d'environnement et de développement;

e) Convier le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à prier le secrétariat dudit Fonds d'examiner avec le secrétariat du Forum des moyens de favoriser la collaboration entre le Fonds et le Forum pour aider les pays qui remplissent les conditions nécessaires à avoir accès à un financement aux fins de la gestion durable des forêts;

f) Prier le secrétariat du Forum d'engager des discussions avec celui du Fonds afin de favoriser la collaboration entre le Fonds et le Forum pour aider les pays qui remplissent les conditions requises à bénéficier d'un financement au titre de la gestion durable des forêts et de faire rapport au Forum sur la question;

15. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à envisager la possibilité :

a) D'établir un nouveau domaine d'action sur les forêts lors de la prochaine période de reconstitution des ressources du Fonds et de continuer de s'attacher à améliorer les modalités actuelles de financement des forêts;

b) De désigner parmi les membres de son personnel un fonctionnaire qui serait chargé d'assurer la liaison entre le Forum et le Fonds, afin de faciliter l'accès au financement en faveur de la gestion durable des forêts;

V. **Suivi, évaluation et rapports**

16. *Décide* :

a) D'inviter les États Membres à continuer de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, y compris de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation de l'ensemble des objectifs relatifs aux forêts, et à présenter, à titre facultatif, des rapports au Forum sur ce sujet;

b) De prendre note des efforts que continuent de déployer conjointement le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres ainsi que d'autres entités et mécanismes pertinents pour simplifier et harmoniser davantage le système de rapports, réduire la charge que leur établissement constitue et synchroniser la collecte de données, compte tenu du questionnaire sur les ressources forestières mis au point par le Partenariat de collaboration dans le cadre de l'évaluation mondiale

des ressources forestières effectuée en 2015 en vue de favoriser les synergies et la cohérence;

c) De demander au secrétariat du Forum, en consultation avec les États Membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres et d'autres entités et mécanismes pertinents, ainsi que les mécanismes de définition de critères et d'établissement d'indicateurs, de soumettre à l'examen du Forum à sa prochaine session, un cycle et un cadre d'établissement de rapports nationaux et d'amélioration de leur suivi, de leur évaluation et de leur communication à titre facultatif, en vertu de l'arrangement international sur les forêts prévu dans le cadre du plan stratégique visé à la section XI de la présente résolution, en tenant compte et en s'aidant des mécanismes de collecte de données existants;

d) D'inviter le secrétariat du Forum à continuer de mettre les rapports sur les travaux de ses sessions et autres publications pertinentes à la disposition des organismes compétents des Nations Unies et des autres organisations ou instruments internationaux et mécanismes intergouvernementaux s'occupant des forêts;

VI. Secrétariat du Forum

17. *Décide* que le secrétariat du Forum :

a) Devrait continuer à :

i) Fournir des services et un appui au Forum, à son bureau et à ses activités intersessions connexes, notamment en organisant et en facilitant les réunions, en fournissant l'appui opérationnel et logistique requis et en établissant la documentation nécessaire;

ii) Administrer le Fonds d'affectation spéciale du Forum selon les directives prévues par le Forum, notamment par le biais d'un système d'établissement de rapports régulier et transparent;

iii) Administrer le processus de facilitation revalorisé;

iv) Favoriser une collaboration interinstitutions, notamment en faisant office de membre du Partenariat de collaboration sur les forêts et en lui assurant des services de secrétariat;

v) Fournir, sur demande, un soutien technique aux initiatives menées par les pays et à des initiatives analogues placées sous l'égide d'organisations et de mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux ainsi que de grands groupes à l'appui des priorités du Forum;

vi) Assurer la liaison avec les pays, organisations, grands groupes et autres parties prenantes et faciliter leur participation aux activités du Forum, y compris aux activités intersessions;

b) Devrait assumer les responsabilités supplémentaires suivantes :

i) Fournir des services et un appui au groupe de travail, notamment en organisant et en facilitant les réunions, en fournissant l'appui opérationnel et logistique requis et en établissant la documentation nécessaire;

ii) Gérer le réseau mondial de facilitation du financement des forêts et mener à bien ses activités en coopération avec des membres compétents du Partenariat de collaboration sur les forêts;

iii) Assurer la cohérence, la coordination et la coopération sur des questions concernant les forêts, notamment en maintenant la liaison avec les secrétariats des conventions de Rio;

iv) Œuvrer au sein du système des Nations Unies pour aider les pays à aligner les forêts et l'arrangement international sur les forêts sur leurs éléments se rapportant au programme de développement de l'après-2015;

18. *Réaffirme* que le secrétariat du Forum demeure au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York;

19. *Recommande* à l'Assemblée générale d'envisager de renforcer le secrétariat du Forum, compte tenu des dispositions de la présente résolution;

VII. Partenariat de collaboration sur les forêts

20. *Décide* que les principales missions du Partenariat de collaboration sur les forêts seront les suivantes :

a) Appuyer les travaux du Forum et de ses pays membres;

b) Fournir des avis scientifiques et techniques au Forum, notamment sur des questions d'actualité;

c) Améliorer la cohérence ainsi que la coopération et la coordination des politiques et des programmes à tous les niveaux parmi les organisations qui en sont membres, notamment par le biais d'une programmation conjointe et de la présentation de propositions coordonnées à leurs organes directeurs respectifs conformément à leurs mandats;

d) Promouvoir la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la contribution des forêts au programme de développement de l'après-2015;

21. *Réaffirme* que le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait continuer à :

a) Recevoir des orientations du Forum et à soumettre des apports coordonnés et des rapports intérimaires aux sessions du Forum;

b) Fonctionner de manière ouverte, transparente et souple;

c) Procéder à des évaluations périodiques de son efficacité;

22. *Demande* instamment au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses organisations membres de :

a) Renforcer le Partenariat en officialisant ses modalités de travail, notamment dans le cadre d'un mémorandum d'accord multilatéral, et en mettant au point des procédures propres à favoriser son bon fonctionnement;

b) Trouver les moyens de susciter une participation plus vaste des organisations membres actuelles à ses diverses activités;

c) Évaluer sa composition et les avantages qu'il pourrait tirer de la participation de nouveaux membres ayant une connaissance approfondie des questions forestières;

d) Déterminer la manière d'assurer une participation dynamique des grands groupes et d'autres parties prenantes aux activités du Partenariat de collaboration sur les forêts;

e) Constituer un plan de travail, aligné sur le plan stratégique de la présente résolution, pour dégager les priorités en matière d'actions collectives à mener par l'ensemble des membres ou sous-groupes de membres du Partenariat et déterminer les incidences financières qui en résultent;

f) Produire des rapports périodiques sur les activités, réalisations et allocations de ressources du Partenariat utiles à diverses catégories de public, dont des donateurs potentiels;

g) Mieux élaborer et élargir ses activités thématiques conjointes, compte tenu des forces et des priorités des membres du Partenariat;

23. *Exhorte* les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à prévoir dans leurs programmes de travail respectifs des crédits spécialement consacrés au Partenariat ainsi que des activités intégrées et budgétisées à l'appui des priorités du Forum, comme défini dans le plan stratégique visé à la section XI de la présente résolution, conformément à leurs mandats;

24. *Engage* les États Membres ainsi que d'autres membres des organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à soutenir les travaux du Partenariat, notamment en envisageant de consacrer des fonds aux activités qu'il mène dans le cadre des mandats respectifs de ses membres, en tant que stratégie essentielle d'amélioration de la coopération, des synergies et de la cohérence sur les questions forestières à tous les niveaux;

VIII. Participation aux niveaux régional et sous-régional

25. *Demande* au Forum de renforcer sa collaboration avec les mécanismes, institutions et instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux pertinents s'occupant des forêts afin de faciliter la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation de ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts ainsi que leurs contributions aux sessions du Forum;

26. *Demande* également au secrétariat du Forum d'engager des consultations avec les mécanismes, institutions et instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux pertinents s'occupant des forêts sur les moyens de resserrer la collaboration entre ceux-ci et le Forum notamment au sujet de la mise en œuvre du plan stratégique et des plans de travail quadriennaux visés à la section XI de la présente résolution;

27. *Invite* les mécanismes, institutions et instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux pertinents en mesure de le faire à envisager, conformément à leurs mandats, d'élaborer ou de renforcer des programmes sur la gestion durable des forêts, notamment en facilitant la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les aspects connexes du programme de développement de l'après-2015, ainsi qu'à fournir des apports coordonnés et à formuler des recommandations aux sessions du Forum;

28. *Invite* les États Membres à envisager, à titre facultatif et le cas échéant, d'établir ou de renforcer des processus ou cadres régionaux et sous-régionaux

d'élaboration de politiques forestières, de dialogue et de coordination en faveur de la gestion durable des forêts, tout en s'attachant à éviter la fragmentation;

IX. Participation des grands groupes et autres parties prenantes

29. *Reconnait* l'importance de la poursuite et du renforcement de la participation des grands groupes et autres parties prenantes aux sessions du Forum et à ses activités intersessions;

30. *Décide* à cet égard que les dispositions des paragraphes 14 à 16 de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis au Forum en raison de ses modalités et de ses pratiques en vigueur; 31. Invite les grands groupes et autres parties prenantes à accroître leurs contributions aux travaux de l'arrangement international sur les forêts au-delà de 2015;

32. *Invite* les États Membres à envisager d'augmenter la participation et les contributions des représentants des grands groupes et autres parties prenantes aux initiatives menées par les pays;

33. *Prie* le secrétariat du Forum de favoriser la participation des grands groupes et autres parties prenantes aux travaux du Forum, en particulier les dirigeants des secteurs privé et non gouvernemental, y compris les industries forestières, les communautés locales et les organisations philanthropiques et d'accroître les interactions du Forum avec ces parties prenantes;

X. Arrangement international sur les forêts et programme de développement de l'après-2015

34. *Souligne* la nécessité d'assurer la cohérence et l'uniformité entre l'arrangement international sur les forêts et le programme de développement de l'après-2015, ainsi qu'avec les accords multilatéraux relatifs aux forêts;

35. *Décide* que le Forum devrait proposer de contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des aspects du programme de développement de l'après-2015 relatifs aux forêts ainsi qu'aux objectifs et cibles qui s'y rapportent;

36. *Affirme* que le Forum devrait également proposer de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau sur le développement durable;

37. *Invite* le Forum à examiner, dans le cadre de son plan stratégique, son rôle dans la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015 et sa contribution à cet égard;

XI. Plan stratégique

38. *Décide* que le Forum devrait établir un bref plan stratégique pour la période 2017-2030 qui servirait à orienter et à structurer les travaux de l'arrangement international sur les forêts et de ses composantes;

39. *Décide également* que ce plan devrait être aligné sur les objectifs de l'arrangement international sur les forêts et comporter une mission et une vision, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et des aspects du programme de développement de l'après-2015 liés aux forêts, compte tenu de l'importante évolution des questions relatives aux forêts au sein d'autres instances, en même temps qu'il devrait déterminer les rôles des différents acteurs et le cadre

d'évaluation de la mise en œuvre et définir une stratégie de communication destinée à sensibiliser aux travaux de l'arrangement;

40. *Prie* le Forum de rendre son plan stratégique opérationnel en l'accompagnant de programmes de travail quadriennaux qui énoncent les mesures à prendre en priorité et les besoins en ressources, à compter de la période allant de 2017-2020;

XII. Examen de l'arrangement international sur les forêts

41. *Prie* le Forum de procéder en 2024 à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans la réalisation de ses objectifs et, en 2030, à un examen final de la même question, et, sur cette base, de présenter des recommandations au Conseil sur l'évolution future de l'arrangement;

42. *Décide* que, dans le cadre de l'examen à mi-parcours en 2024, le Forum pourrait envisager :

a) Toute une gamme d'options, notamment l'élaboration d'un instrument juridique contraignant concernant tous les types de forêts, le renforcement de l'arrangement actuel et le maintien de l'arrangement actuel parmi d'autres options;

b) Toute une gamme d'options de financement, notamment la création d'un fonds de contributions volontaires mondial en faveur des forêts, qui encouragerait la mobilisation de ressources de toutes provenances en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts;

43. *Note* que l'idée de la création d'un fonds de contributions volontaires mondial en faveur des forêts pourrait être examinée plus avant s'il se dégage un consensus dans ce sens à l'occasion d'une session du Forum avant 2024;

XIII. Suivi des résultats de la onzième session du Forum

44. *Décide* que le Forum devrait examiner les propositions portant sur les questions suivantes :

a) Le remplacement des références aux objectifs du Millénaire pour le développement à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts par une référence appropriée aux objectifs et cibles de développement durable qui seront examinés par le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement de l'après-2015, qui aura lieu en septembre 2015;

b) Le plan stratégique pour la période 2017-2030 et le programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, conformément à la section XI de la présente résolution;

45. *Invite* les États Membres et les parties prenantes intéressées à formuler leurs vues et propositions sur les questions visées au paragraphe 44 de la présente résolution sous forme de contributions aux travaux;

46. *Décide* de créer un groupe de travail du Forum doté d'un mandat d'une durée déterminée de deux ans au maximum en 2016 et 2017, pour élaborer des propositions sur les questions visées au paragraphe 44 de la présente résolution en vue de leur examen par le Forum à sa session extraordinaire dont il est question au paragraphe 50 de la présente résolution; le groupe de travail devrait :

a) Fonctionner selon les modalités de travail du Forum énoncées au paragraphe 4 de la présente résolution;

b) Élire deux coprésidents, qui seront membres *ex officio* du Bureau du Forum à sa session extraordinaire visée au paragraphe 50 de la présente résolution;

47. *Décide également* que le groupe de travail du Forum tiendra avant le 30 mars 2007 une session d'une durée totale maximale de cinq jours ouvrables pour élaborer les propositions dont il est question au paragraphe 44 de la présente résolution;

48. *Décide en outre* d'établir un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée qui aura à organiser jusqu'à deux réunions en 2016, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles, pour formuler des propositions sur les questions visées ci-dessus en vue de leur examen par le groupe de travail;

49. *Invite également* les coprésidents du groupe de travail, sous la conduite du bureau de la session extraordinaire du Forum, à mener également des consultations, le cas échéant, pour assurer l'heureuse issue des délibérations du groupe de travail;

50. *Décide* de tenir une session extraordinaire d'une demi-journée immédiatement après la clôture de la dernière séance du groupe de travail, pour en examiner les propositions visées au paragraphe 44 de la présente résolution;

51. *Prie* le Forum de tenir sa prochaine session en 2017;

XIV. Ressources affectées à l'application de la présente résolution

52. *Reconnaît* que les responsabilités du secrétariat du Forum ont gagné en ampleur et en complexité au fil des ans, notamment par rapport aux services qu'il assure aux mécanismes du Forum comme le soutien fonctionnel et technique qu'il fournit aux pays en développement;

53. *Prie* le Secrétaire général de continuer à apporter de la manière la plus efficace et la plus rentable possible l'appui nécessaire au secrétariat du Forum;

54. *Exhorte* les gouvernements et les organismes donateurs, y compris les institutions financières et autres entités en mesure de le faire, à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum;

55. *Engage* les pays donateurs et les organisations internationales, y compris les institutions financières et autres entités en mesure de le faire, à apporter leur concours financier au Fonds d'affectation spéciale du Forum afin d'aider à financer la participation des pays en développement, en accordant la priorité aux pays les moins avancés, aux États africains, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition, conformément au paragraphe 40 de la résolution qui figure dans le rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session 6), aux réunions du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, du groupe de travail du Forum et aux sessions du Forum;

56. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Forum, à sa session de 2018, sur l'application de la présente résolution.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision suivante du Forum est portée à l'attention du Conseil :

Décision 11/1

Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session

À sa 10^e séance, le 15 mai 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de prendre note des documents ci-après, qu'il a examinés à sa onzième session :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures, y compris les conclusions et recommandations du Secrétaire général (E/CN.18/2015/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2015/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux (E/CN.18/2015/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2015/5).

Chapitre II

Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international

a) **Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures**

b) **Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts**

c) **Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale**

4. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour à ses 2^e, 3^e, 5^e et 10^e séances, les 4, 6 et 15 mai 2015. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/10);

b) Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/11);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures, y compris les conclusions et recommandations du Secrétaire général (E/CN.18/2015/2);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2015/3).

5. À ses 2^e et 3^e séances, le 4 mai, le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour conjointement avec le point 4 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux), le point 5 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), le point 6 (Contributions régionales et sous-régionales), le point 8 (Débat de haut niveau) et le point 9 (Fonds d'affectation spéciale du Forum).

6. À sa 10^e séance, le 15 mai, le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour conjointement avec les points 4, 5, 6, 7 (Dialogue multipartite) et 9.

7. À la 2^e séance, le 4 mai, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

8. À la même séance, les coprésidents du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international

sur les forêts, Charles Barber (États-Unis) et Raymond Landveld (Suriname), ont fait des déclarations.

9. À la même séance également, les consultants chargés de l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts, Juergen Blaser (Suisse) et Jorge Illueca (Panama), ont aussi fait des déclarations.

10. À la 3^e séance, le 4 mai, Shatrudhwan Pokharel (Népal) a fait une déclaration au sujet de l'initiative des grands groupes organisée par le Népal.

Décisions prises par le Forum

11. À sa 5^e séance, le 6 mai, le Forum était saisi d'un projet de résolution intitulé « L'arrangement international sur les forêts après 2015 », publié sous la cote E/CN.18/2015/L.2.

12. À la même séance, le Président du Forum, Noel Nelson Messone (Gabon), a présenté le projet de résolution.

13. À la 10^e séance, le 15 mai, le Président du Forum a présenté le projet de résolution révisé qui lui avait été soumis dans un document non officiel en anglais seulement à l'issue de consultations tenues par le Groupe de travail 2.

14. À la même séance, le Secrétaire a corrigé oralement le projet de résolution.

15. À la même séance également, le Secrétaire a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution.

16. Toujours à la même séance, le 15 mai, le Forum a adopté le projet de résolution tel que corrigé oralement (voir chap. I, sect. B).

17. Toujours à la même séance, le Forum a été informé que le projet de résolution serait publié dans toutes les langues officielles sous la cote E/CN.18/2015/L.2/Rev.1.

Chapitre III

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux

18. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 (Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts), le point 5 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), le point 6 (Contributions régionales et sous-régionales), le point 8 (Débat de haut niveau) et le point 9 (Fonds d'affectation spéciale du Forum), à ses 2^e et 3^e séances, le 4 mai 2015. À sa 10^e séance, le 15 mai, le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour conjointement avec les points 3, 5, 6, 7 (Dialogue multipartite) et 9. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux (E/CN.18/2015/4).

19. À sa 2^e séance, le 5 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.

Décisions prises par le Forum

20. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. II, par. 11 à 17.

Chapitre IV

Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts

21. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 (Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts), le point 4 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux), le point 6 (Contributions régionales et sous-régionales), le point 8 (Débat de haut niveau) et le point 9 (Fonds d'affectation spéciale du Forum), à ses 2^e et 3^e séances, le 4 mai 2015. À sa 10^e séance, le 15 mai, le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour conjointement avec les points 3, 4, 6, 7 (Dialogue multipartite) et 9. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2015/5);

b) Document d'information sur le cadre 2013 et 2014 du Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2015/7);

c) Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2015/9);

d) Note verbale datée du 23 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2015/12);

e) Note verbale datée du 30 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2015/13);

22. À la 2^e séance, le 4 mai, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

23. À la même séance, le Sous-Directeur général du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour les forêts et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration.

24. À la même séance également, des déclarations ont été faites par Wu Zhimin (Chine) et Peter Besseau (Canada) au sujet de l'initiative parrainée par des pays organisée par la Chine, et par Christian Kuchli (Suisse) et Anna Stemberger (Suisse) au sujet de l'initiative parrainée par des pays organisée par la Suisse.

Décisions prises par le Forum

25. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. II, par. 11 à 17.

Chapitre V

Contributions régionales et sous-régionales

26. Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 (Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts), le point 4 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux), le point 5 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), le point 8 (Débat de haut niveau) et le point 9 (Fonds d'affectation spéciale du Forum), à ses 2^e et 3^e séances, le 4 mai 2015. À sa 10^e séance, le 15 mai, le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour conjointement avec les points 3, 4, 5, 7 (Dialogue multipartite) et 9. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2015/5).

27. À la 2^e séance, le 4 mai, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

28. À la 3^e séance, le 4 mai 2015, Roman Michalak, de la Section de la foresterie et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la FAO, a fait une déclaration au sujet de l'étude menée par ces deux organismes sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et relever les défis régionaux.

Décisions prises par le Forum

29. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. II, par. 11 à 17.

Chapitre VI

Dialogue multipartite

30. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 4^e séance, le 5 mai 2015, et l'a examiné conjointement avec le point 3 (Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts), le point 4 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux), le point 5 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), le point 6 (Contributions régionales et sous-régionales) et le point 9 (Fonds d'affectation spéciale du Forum), à sa 10^e séance, le 15 mai 2015. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Note du secrétariat sur le débat multipartite (E/CN.18/2015/6);

b) Rapport présenté conjointement par les grands groupes sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/6/Add.1);

31. À la 4^e séance, le 5 mai, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Dialogue multipartite entre les États Membres, les grands groupes et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

32. À la même séance, le Forum a organisé un dialogue multipartite entre les États Membres, les grands groupes et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts animé par Lambert Okrah (du grand groupe des organisations non gouvernementales).

33. Des exposés ont été faits par Joseph Cobbinah (du grand groupe de la communauté scientifique et technique), Cécile Ndjebet (du grand groupe des femmes), Peter de Marsh (du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers) et Olivia Sanchez Badini (du grand groupe des enfants et des jeunes).

34. Au cours du débat avec les orateurs qui a suivi, les représentants du Nigéria (au nom des États d'Afrique), des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, de la Malaisie, de la Suède, du Japon, du Cameroun, du Sénégal, de la République de Corée, de la Norvège et de la Finlande ont formulé des observations et posé des questions.

35. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

36. Le représentant de la FAO a aussi fait une déclaration.

37. Des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ainsi que par les représentants du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers et du grand groupe des organisations non gouvernementales.

Chapitre VII

Débat de haut niveau

38. Le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour de sa 5^e à sa 9^e séance, les 7, 13 et 14 mai 2015. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures, y compris les conclusions et recommandations du Secrétaire général (E/CN.18/2015/2);

b) Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/10);

c) Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts (E/CN.18/2015/11).

39. À la 6^e séance, le 13 mai, le Président du Forum, Noel Nelson Messone (Gabon), a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration.

40. À la même séance, le Président du Conseil économique et social, Martin Sajdik (Autriche), a pris la parole devant le Forum.

41. De sa 6^e à sa 9^e séance, les 13 et 14 mai, le Forum a tenu son débat général de haut niveau.

42. À sa 8^e séance, le 14 mai, le Forum a tenu sa table ronde de haut niveau n° 1 sur le thème « La prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 ».

43. À la même séance, le Forum a tenu sa table ronde de haut niveau n° 2 sur le thème « Le renouvellement des engagements en faveur de l'application de l'arrangement international sur les forêts après 2015 ».

44. À sa 9^e séance, le 14 mai, le Forum a tenu un dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les représentants des grands groupes.

Décisions prises par le Forum

45. À sa 5^e séance, le 7 mai, le Forum était saisi d'un projet de déclaration ministérielle concernant le futur arrangement international sur les forêts que nous voulons (E/CN.18/2015/L.1) présenté par son président à l'issue de consultations tenues par le Groupe de travail 1.

46. À la même séance, à la suite de la déclaration du Président, les représentants du Pérou et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations.

47. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le Secrétaire du Forum et par un représentant du secrétariat du Forum.

48. À sa 9^e séance, le 14 mai, le Forum était saisi d'un projet révisé de déclaration ministérielle concernant l'arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 » (E/CN.18/2015/L.1/Rev.1).

49. À la même séance, le Président a présenté le projet révisé et informé le Forum que ce document n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
50. À la même séance également, le Forum a adopté le projet de déclaration ministérielle par acclamation (voir chap. I, sect. A).

A. Débat général de haut niveau

51. Le Forum a tenu son débat général de haut niveau de sa 6^e à sa 9^e séance, les 13 et 14 mai.
52. À sa 6^e séance, le 13 mai, le Forum a entendu des déclarations des représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Lettonie (au nom de l'Union européenne) et des pays suivants : Allemagne, Lituanie, Pakistan, Jamaïque, Guinée, Sénégal, Zambie, Fidji, Congo, Madagascar, Ghana, Gabon, République tchèque, Fédération de Russie, Malaisie, Chine, Slovaquie, Roumanie, Norvège, Suède et Mongolie.
53. À sa 7^e séance, le 13 mai, le Forum a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Argentine, République islamique d'Iran, Philippines, Espagne, Japon, Canada, Turquie, Grenade, Équateur, France, Finlande, Suisse, Paraguay, Maroc, Samoa, Indonésie, Nicaragua, Italie, Soudan, République démocratique populaire lao, République bolivarienne du Venezuela, Colombie, Thaïlande, États-Unis, Suriname, Viet Nam, Uruguay, Inde, État plurinational de Bolivie, République de Corée, Costa Rica, État de Palestine, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et République-Unie de Tanzanie.
54. À sa 8^e séance, le 14 mai, sur proposition de son président, le Forum a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu des déclarations des représentants du Pérou (au nom de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne) et du Gabon (au nom du Groupe des 11 pays forestiers tropicaux).
55. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Réseau international sur le bambou et le rotin et de la FAO.
56. À sa 9^e séance, le 14 mai, le Forum a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu les déclarations des représentants de l'Équateur (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Côte d'Ivoire et du Brésil.
57. À la même séance, le représentant de la CEE a fait une déclaration.
58. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et du secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier.
59. Toujours à la même séance, le 14 mai, des déclarations ont été faites au titre du droit de réponse par les représentants d'Israël et de l'État de Palestine.

B. Table ronde de haut niveau n° 1 sur le thème « La prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 »

60. À sa 8^e séance, le 14 mai, le Forum a tenu une table ronde de haut niveau coprésidée par son président, Noel Nelson Messone (Gabon), et par le Ministre allemand de l'alimentation et de l'agriculture, Christian Schmidt.

61. Après les déclarations des coprésidents, un débat a eu lieu et des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Pays-Bas, Malaisie, République islamique d'Iran, Lituanie, Guinée, Indonésie, Chine, Gabon, Sénégal, République bolivarienne du Venezuela, France, Argentine, Fidji, Congo, Zambie, Ghana, États-Unis, Cameroun et Mauritanie.

62. Le représentant du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a également fait une déclaration.

63. Les coprésidents ont formulé des observations finales.

C. Table ronde de haut niveau n° 2 sur le thème « Le renouvellement des engagements en faveur de l'application de l'arrangement international sur les forêts après 2015 »

64. Également à sa 8^e séance, le 14 mai, le Forum a tenu une table ronde de haut niveau coprésidée par son président, Noel Nelson Messone (Gabon), et par le Ministre russe délégué aux ressources naturelles et à l'environnement et chef de l'agence fédérale russe pour la foresterie, Ivan Valentik.

65. Après les déclarations des coprésidents, un débat a eu lieu et des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Zambie, Suisse, Malaisie, Fidji, Pays-Bas, Chine, Espagne, Canada, Guinée, République tchèque, Norvège, Suède, Gabon, Afrique du Sud, République bolivarienne du Venezuela, Cameroun, Cambodge et Jamaïque.

66. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Commission des forêts d'Afrique centrale, du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et du Réseau international sur le bambou et le rotin.

67. Le représentant de la FAO a aussi fait une déclaration.

68. Les coprésidents ont formulé des observations finales.

D. Dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les représentants des grands groupes

69. À la 9^e séance, le 14 mai, le Président du Forum, Noel Nelson Messone (Gabon), a ouvert le dialogue de haut niveau et fait une déclaration.

70. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a également fait une déclaration.

71. Au cours du dialogue qui a suivi, des déclarations ont été faites par les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ci-après : Braulio F. de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux; Elliott Harris, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement; Gustavo Fonseca, Directeur des programmes du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial; Eva Muller, Directrice de la Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers du Département des forêts de la FAO; John Parrotta, Vice-Président chargé des équipes spéciales, des programmes spéciaux, des projets et des initiatives à l'Union internationale des instituts de recherches forestières; Stan Nkwain, Directeur adjoint du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement; Narinder Kakar, Observateur permanent de l'Union internationale pour la conservation de la nature; Nandhini Iyer Krishna, Administratrice de programmes du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Tiffany Hodgson, Administratrice de programme adjointe du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

72. Joseph Cobbinah a également fait une déclaration au nom des grands groupes.

73. Les représentants de la Malaisie et des Fidji ont ensuite formulé des observations et posé des questions.

74. Les représentants du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et du Processus de Montréal ont également fait des déclarations.

Chapitre VIII

Fonds d'affectation spéciale du Forum

75. Le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 (Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts), le point 4 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux), le point 5 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), le point 6 (Contributions régionales et sous-régionales) et le point 8 (Débat de haut niveau), à ses 2^e et 3^e séances, le 4 mai 2015. À sa 10^e séance, le 15 mai, le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour conjointement avec les points 3, 4, 5, 6, 7 (Dialogue multipartite) et 8. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum (E/CN.18/2015/8).

76. À la 2^e séance, le 4 mai, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Forum

77. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. II, par. 11 à 17.

Chapitre IX

Questions diverses

78. Ce point n'a pas été examiné.

Chapitre X

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session

79. Le Forum a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 10^e séance, le 15 mai 2015. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa onzième session (E/CN.18/2015/L.3).

80. À la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration au sujet de la déclaration ministérielle (E/CN.18/2015/L.1/Rev.1) adoptée par le Forum à sa 9^e séance, le 14 mai 2015⁸.

Décisions prises par le Forum

81. À la 10^e séance, le 15 mai 2015, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport; le Forum l'a adopté et chargé la Rapporteuse d'en achever l'établissement, en collaboration avec le secrétariat, pour qu'il soit présenté au Conseil économique et social à sa session de 2015.

⁸ Dans une lettre adressée au Président du Forum et datée du 15 mai 2015, le Président du Groupe des 77 a communiqué les réserves du Groupe des 77 et de la Chine au sujet de l'alinéa i) du paragraphe 14 h) de la déclaration ministérielle (E/CN.18/2015/L.1/Rev.1).

Chapitre XI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

82. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa onzième session à Istanbul (Turquie) le 19 avril 2013 et au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 15 mai 2015. Il a tenu 10 séances plénières (1^{re} à 10^e). Les Groupes de travail 1 et 2 ont tenu chacun une séance le 5 mai 2015.

83. À la 2^e séance, le 4 mai 2015, le Président par intérim et Vice-Président du Forum, Srećko Juričić (Croatie), a ouvert la session.

84. À la même séance, le Président du Forum, Noël Nelson Messone (Gabon), a fait une déclaration.

85. À la même séance également, le Vice-Secrétaire général s'est adressé au Forum.

86. Toujours à la même séance, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

87. Ont également fait des déclarations à cette même séance Eduardo Rojas-Briales, Directeur général adjoint (Forêts) de la FAO et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts; Charles Barber (États-Unis) et Raymond Landveld (Suriname), Coprésidents du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts; Juergen Blaser (Suisse) et Jorge Illueca (Panama), consultants pour l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts; Wu Zhimin (Chine) et Peter Besseau (Canada), au sujet de l'initiative parrainée par des pays organisée par la Chine; et Christian KÜchli (Suisse) et Anna Stemberger (Suisse) au sujet de l'initiative parrainée par des pays organisée par la Suisse.

88. À la 3^e séance, le 4 mai 2015, des déclarations ont été faites par Shatrudhwan Pokharel (Népal), au sujet de l'initiative des grands groupes organisée par le Népal; Roman Michalak, de la Section des forêts et du bois de la CEE et de la FAO, au sujet de l'étude menée par ces deux organismes sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et relever les défis régionaux; et Peter Holmgren, du Centre pour la recherche forestière internationale (également au nom du Centre international pour la recherche en agroforesterie), et John Parrotta, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, au sujet de l'initiative conjointe de ces trois organismes sur la science dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

B. Élection du Bureau

89. À sa 1^{re} séance, le 19 avril 2013, le Forum a élu par acclamation Macharia Kamau (Kenya) Président et Srećko Juričić (Croatie) et Heikki Granholm (Finlande) Vice-Présidents de sa onzième session.

90. À sa 2^e séance, le 4 mai 2015, le Forum a élu par acclamation Noël Nelson Messone (Gabon) Président de sa onzième session, à la suite de la démission de Macharia Kamau (Kenya), et Vicente Bezerra (Brésil) et Wu Zhimin (Chine) Vice-Présidents de sa onzième session.

91. À la même séance, le Forum a nommé Heikki Granholm (Finlande) Rapporteuse de la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

92. À sa 2^e séance, le 4 mai 2015, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session tel qu'il figurait dans le document E/CN.18/2015/1 et reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts :
 - a) Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures;
 - b) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;
 - c) Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.
4. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux.
5. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris au moyen de la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.
6. Contributions régionales et sous-régionales.
7. Dialogue multipartite.
8. Débat de haut niveau.
9. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session.

93. Également à sa 2^e séance, le Forum a approuvé le projet d'organisation des travaux de sa session, présenté dans un document non officiel en langue anglaise seulement.

94. Toujours à la même séance, le Forum a été informé que les Vice-Présidents Wu Zhimin (Chine) et Srećko Juričić (Croatie) coprésideraient le Groupe de travail 1 et que le Vice-Président Vicente Bezerra (Brésil) et la Rapporteuse, Heikki Granholm (Finlande), coprésideraient le Groupe de travail 2.

95. Le Forum a en outre été informé que le Groupe de travail 1 serait responsable des négociations relatives au projet de déclaration ministérielle au titre du point 8 de

l'ordre du jour et que le Groupe de travail 2 serait responsable des négociations relatives au projet de résolution concernant l'arrangement international sur les forêts après 2015 au titre des points 3 à 7 et 9.

D. Participation

96. Aux termes du paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum se compose de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.18/2015/INF/1.

E. Documentation

97. La liste des documents examinés par le Forum à sa onzième session figure en annexe au présent rapport.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2015/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.18/2015/2	3 a), 3 c) et 8	Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures, y compris les conclusions et recommandations du Secrétaire général
E/CN.18/2015/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
E/CN.18/2015/4	4	Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, l'application de la législation forestière et la gouvernance à tous les niveaux
E/CN.18/2015/5	5 et 6	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination des politiques et des programmes et les contributions régionales et sous-régionales
E/CN.18/2015/6	7	Note du secrétariat sur le débat multipartite
E/CN.18/2015/6/Add.1	7	Rapport présenté conjointement par les grands groupes sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts
E/CN.18/2015/7	5	Document d'information sur le Cadre 2013 et 2014 du Partenariat de collaboration sur les forêts
E/CN.18/2015/8	9	Note du secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum
E/CN.18/2015/9	5	Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2015/10	3 a) et 8	Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts
E/CN.18/2015/11	3 a) et 8	Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2015/12	5	Note verbale datée du 23 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2015/13	5	Note verbale datée du 30 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2015/L.1/Rev.1	8	Projet de déclaration ministérielle concernant l'arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 »
E/CN.18/2015/L.2/Rev.1	3	Projet de résolution concernant l'arrangement international sur « Les forêts que nous voulons : l'après-2015 »
E/CN.18/2015/L.3	11	Projet de rapport sur l'organisation de la session
E/CN.18/2015/INF/1		Liste des participants

Annexe II

Résumé du dialogue multipartite établi par le Président

1. Le dialogue multipartite a eu lieu le 5 mai 2015. Il a été ouvert par le Président de la onzième session du Forum, Noel Nelson Messone (Gabon). Dans un exposé liminaire, le Directeur du secrétariat du Forum a souligné les efforts qui avaient été faits pour accroître la participation des grands groupes aux travaux du Forum pendant l'intersession, notamment le renforcement de leurs réseaux, l'organisation de l'atelier intitulé « Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre », initiative des grands groupes, qui s'était tenu à Katmandou du 2 au 6 mars 2015, la réponse des grands groupes à l'appel de vues sur le futur arrangement international sur les forêts et leur participation à la première et la deuxième réunions du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts.

2. Le Président a ensuite invité Lambert Okrah, du grand groupe des organisations non gouvernementales, à animer le dialogue multipartite. M. Okrah a indiqué qu'après les exposés des représentants des grands groupes, les participants seraient invités à faire des observations sur les recommandations formulées par les grands groupes au sujet du futur arrangement international sur les forêts dans le rapport sur l'initiative qu'ils ont organisée (voir E/CN.18/2015/13, annexe) et le rapport qu'ils ont présenté conjointement (E/CN.18/2015/6/Add.1).

3. Joseph Cobbinah, du grand groupe de la communauté scientifique et technique, a indiqué que le rôle des grands groupes au sein du Forum consistait notamment à faire campagne, à apporter au Forum une diversité de points de vue (notamment ceux des marginalisés), à répercuter les politiques jusqu'à la base et à faire remonter les réactions, à faire connaître les décisions prises et à permettre au Forum d'élargir la portée de ses activités. Il a ensuite informé le Forum que le Partenariat des grands groupes sur les forêts avait été créé en 2012 pour coordonner les contributions des grands groupes au Forum, renforcer la coopération entre eux et en leur sein, favoriser l'acquisition de connaissances et le partage d'informations et faire la liaison entre les grands groupes et le secrétariat du Forum, les États Membres et les processus régionaux.

4. Cécile Ndjebet, du grand groupe des femmes, a souligné qu'un organe des Nations Unies sur les forêts doté de davantage de moyens d'action était nécessaire. Elle a énoncé le point de vue des grands groupes sur les limites des dispositifs actuels et déclaré qu'ils proposaient la création d'un nouvel organisme des Nations Unies pour les forêts, multipartite, qui ne serait pas placé sous l'égide du Conseil économique et social, qui aborderait les politiques et leurs moyens d'application; traiterait les questions relatives aux forêts de façon coordonnée et synthétique aux niveaux mondial, régional, national et local; serait chargé d'organiser un dialogue politique de haut niveau sur les objectifs de développement durable relatifs aux forêts; coordonnerait l'action de toutes les institutions et de tous les mécanismes s'occupant des questions forestières aux Nations Unies; se réunirait plus souvent que tous les deux ans; et aurait un rôle plus important dans la réflexion sur l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques qui concernaient les forêts. En outre, les grands groupes estimaient que les recommandations relatives aux forêts devraient avoir un caractère juridiquement contraignant, qu'eux-mêmes devraient être présents dans la structure directrice du

nouvel organe des Nations Unies sur les forêts et que ce nouvel organe devrait assurer la coordination du Partenariat de collaboration sur les forêts.

5. Peter deMarsh, du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers, a ensuite fait un exposé sur la possibilité de créer un mécanisme financier mondial pour les forêts. Il a indiqué que les fonds existants n'étaient pas prévus pour répondre aux besoins spécifiques de la gestion forestière durable, et a proposé de créer un fonds doté d'un rôle catalytique et stratégique pour combler les lacunes, compléter d'autres fonds, tirer parti des financements provenant d'autres sources et favoriser l'accès à des sources de financement majeures, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Il a également déclaré que pour justifier les investissements dans la gestion forestière durable, il était essentiel de prendre conscience de la valeur réelle des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers, du fait que certaines populations subsistaient grâce à la nourriture, au combustible et aux médicaments tirés des forêts et de la valeur des investissements en nature qui n'étaient pas pris en compte dans les systèmes officiels de comptabilité nationale.

6. Olivia Sanchez Badini, du grand groupe des enfants et des jeunes, a présenté les difficultés auxquelles les grands groupes devaient faire face individuellement et collectivement. Elle a également résumé les recommandations des grands groupes pour le futur arrangement international sur les forêts, qui visaient notamment à reconnaître le Partenariat des grands groupes sur les forêts comme organe légitime de coordination de la participation des grands groupes, à lui accorder le statut d'observateur permanent dans l'organisme qui succéderait au Forum, à faire en sorte que les grands groupes soient représentés au sein de l'organe directeur du Forum (ou du nouvel organisme) et à examiner la manière dont le règlement du Conseil économique et social définissait l'accréditation et la participation des grands groupes.

7. Au cours du débat, les participants ont remercié les représentants des grands groupes pour leurs exposés et pour le rapport qu'ils ont présenté. De nombreux intervenants ont souligné qu'une participation large et représentative des parties prenantes était essentielle pour protéger et gérer durablement les forêts et ont noté en particulier le rôle que jouaient les peuples autochtones et les communautés locales en ce sens. Ils ont plaidé en faveur d'une plus grande participation des grands groupes, notamment du secteur privé, des autorités locales, des groupes internationaux de conservation des forêts et des représentants des peuples autochtones et ajouté qu'une participation active, ouverte et transparente de toutes les parties prenantes concernées devait être une priorité de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015; ils ont également indiqué qu'une telle participation pourrait améliorer les politiques adoptées ainsi que la compréhension et la mise en œuvre de ces politiques par l'intermédiaire des réseaux et des membres des grands groupes.

8. Les participants ont salué la création du Partenariat des grands groupes sur les forêts et estimé que le rôle qu'il jouait pour aider les grands groupes à coordonner leurs activités et élaborer des déclarations conjointes aurait des conséquences favorables pour le futur arrangement international sur les forêts. Des questions ont cependant été soulevées; il a été demandé si le Partenariat devait avoir un lien institutionnel avec le Forum pour fonctionner, et des précisions ont été demandées sur les incidences financières et les sources de financement potentielles. Il a été noté que le Gouvernement allemand avait déjà apporté un appui précieux au Partenariat.

9. Pour renforcer la participation des grands groupes aux travaux du Forum, plusieurs participants ont indiqué qu'il serait utile, à l'avenir, de les inviter à faire des observations sur tous les points de l'ordre du jour, ou à la fin de chaque journée. Il a également été proposé que davantage de pays invitent des représentants des grands groupes à se joindre à leurs délégations nationales, que les grands groupes participent aux réunions du Bureau en tant qu'observateurs, qu'ils détachent du personnel auprès du secrétariat du Forum et que les réunions régionales soient mises à profit pour favoriser leur participation. Plusieurs participants ont souligné qu'il serait utile que le Forum reste un organe subsidiaire du Conseil économique et social, mais ils se sont également interrogés sur les moyens de donner davantage de possibilités de participation aux grands groupes dans le cadre du règlement du Conseil.

10. La question du renforcement des relations entre le Partenariat de collaboration sur les forêts et les grands groupes a également été examinée. Les membres du Partenariat sont convenus qu'une telle coopération serait bénéfique dans certains domaines importants, notamment pour mettre en place une instance d'échanges entre scientifiques et décideurs dans le domaine de la foresterie et pour mener des activités conjointes. Le Président de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, Mike Wingfield, a signalé que l'Union comptait un grand nombre d'universités parmi ses membres et qu'elle était donc étroitement liée au grand groupe des enfants et des jeunes ainsi qu'à celui de la communauté scientifique et technique. Il a souligné à cet égard l'importance des investissements en matière d'éducation dans le domaine forestier et du projet conjoint de l'Union et de l'International Forestry Students Association en ce sens.

Annexe III

Résumés du débat ministériel de haut niveau par le Président et des tables rondes de haut niveau par les coprésidents

A. Débat ministériel de haut niveau

1. Après une introduction par le Président, qui a indiqué que le thème du débat ministériel de haut niveau serait « Le futur arrangement international sur les forêts que nous voulons », le Président du Conseil économique et social, Martin Sajdik (Autriche), s'est adressé au Forum.

2. Dans leurs déclarations, les représentants des pays ont souligné la contribution vitale que les forêts et les arbres hors forêts pouvaient apporter au développement durable, en particulier leurs avantages économiques, sociaux et environnementaux et leur valeur culturelle. Nombre d'entre eux ont indiqué que la gestion forestière durable pouvait contribuer à relever les grands défis mondiaux qu'étaient l'élimination de la pauvreté, la conservation de la diversité biologique, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets et la lutte contre la désertification ainsi qu'à répondre aux besoins en alimentation, en eau et en énergie. Les représentants de plusieurs pays se sont déclarés préoccupés par la sous-évaluation de l'importance des forêts et ont indiqué que la valeur des produits forestiers non ligneux et des bienfaits des écosystèmes n'était souvent pas pleinement reconnue. Certains ont également insisté sur l'urgence qu'il y avait à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, notamment l'exploitation illégale, les industries extractives, l'urbanisation et l'exploitation croissante de la terre pour la production de nourriture et d'autres produits de base; néanmoins, certains pays ont donné des exemples positifs de mesures prises pour diminuer le taux de déforestation et lutter contre la dégradation des forêts. Par ailleurs, les représentants de plusieurs pays ont souligné l'importance des forêts pour les peuples autochtones et les communautés locales qui en dépendaient pour vivre; les avantages d'une approche communautaire de la gestion forestière durable et d'une participation effective des parties prenantes ont également été mis en avant, de même que l'importance de l'égalité des sexes. En outre, les représentants de certains pays ont indiqué qu'il fallait tenir compte des différents points de vue et perspectives concernant le développement durable et du fait que, dans certains pays et régions, la « Terre nourricière » était une expression communément utilisée pour désigner la planète.

3. L'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, avec ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, a été mis en avant comme étant une réalisation majeure du Forum des Nations Unies sur les forêts, et plusieurs pays ont indiqué que cet instrument avait constitué un cadre utile pour l'élaboration de politiques et de programmes à l'échelle nationale. De nombreux représentants ont déclaré que l'arrangement international sur les forêts devrait être renforcé et ont souligné en particulier qu'il importait de l'utiliser plus efficacement pour promouvoir la mise en œuvre d'une gestion forestière durable. Certains intervenants ont évoqué la nécessité d'élaborer un plan stratégique afin de recenser des priorités et des objectifs précis pour le futur arrangement. Les intervenants ont massivement affirmé leur appui au rôle joué par le Forum, notamment à sa composition universelle et à sa capacité de relever les défis du secteur forestier de manière globale.

Il a également été noté que la création du Partenariat de collaboration sur les forêts avait renforcé la collaboration et la coopération entre les principales organisations s'intéressant aux forêts à l'échelle mondiale. Les représentants de plusieurs pays ont salué les mesures prises pour faire mieux comprendre l'importance des forêts et des arbres et leurs multiples avantages, notamment au moyen de l'Année internationale des forêts et de la Journée internationale des forêts. Cependant, certains représentants ont indiqué que ces avantages n'étaient pas assez connus du public et que la visibilité des forêts était insuffisante. Plusieurs intervenants ont déclaré que l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts continuerait d'offrir un cadre efficace pour la gestion forestière durable. Certains ont proposé que soit élaboré un accord juridiquement contraignant sur les forêts. Plusieurs représentants ont également souligné l'importance des moyens de mise en œuvre adaptés, notamment des mécanismes de financement solides, du renforcement des capacités et des techniques respectueuses de l'environnement, et ont mis en avant les difficultés particulières que rencontraient les pays à faible couverture forestière, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Si les représentants de certains pays ont indiqué que les ressources consacrées à la gestion forestière durable avaient augmenté ces dernières années, d'autres ont souligné qu'un fonds mondial pour les forêts était nécessaire. Pour financer la gestion forestière durable, il a également été proposé de poursuivre la mise en place du processus de facilitation et de redoubler d'efforts pour attirer les investissements du secteur privé. Les représentants de plusieurs pays ont souligné l'importance d'un environnement propice à l'investissement et la nécessité d'une gouvernance efficace des forêts. En outre, certains participants ont insisté sur le fait que le Forum devait s'intéresser aux nouvelles questions, notamment la restauration des paysages forestiers.

4. Les représentants de certains pays ont également estimé qu'il importait d'améliorer la collaboration intersectorielle à tous les niveaux pour intégrer davantage les politiques forestières et les politiques y relatives, notamment celles qui portaient sur l'agriculture, l'énergie, les changements climatiques, la diversité biologique et l'eau. En outre, plusieurs représentants ont souligné qu'il importait de remédier au morcellement des activités en assurant une bonne coordination entre les mécanismes liés aux forêts et les mécanismes de financement; dans ce contexte, les représentants de plusieurs pays ont décrit les avantages pour la gestion forestière durable des mesures prises au niveau national, notamment dans le cadre des programmes REDD-plus de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, du plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique. Des représentants se sont félicités des dispositions ayant trait aux forêts dans les objectifs et cibles de développement durable proposés et ont déclaré que l'année 2015 offrait une occasion unique de prendre en compte les forêts dans le programme de développement pour l'après-2015. Nombre d'entre eux ont déclaré que la déclaration ministérielle devrait insister sur l'importance mondiale des forêts auprès de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait en juillet 2015, du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendrait en septembre 2015, et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait dans le courant de l'année 2015.

B. Table ronde n° 1: La prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015

5. La table ronde n° 1 a été coprésidée par le Ministre gabonais de la forêt, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles et Président de la onzième session du Forum, Noel Nelson Messone, et par le Ministre allemand de l'alimentation et de l'agriculture, Christian Schmidt.

6. Dans son résumé du débat, le Coprésident (M. Schmidt) a déclaré que celui-ci avait permis de souligner l'importance de la prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et de reconnaître les multiples rôles que les forêts pourraient jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Au cours de la discussion, les participants ont estimé qu'il fallait renforcer le Forum et assurer la cohérence entre ses activités et le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il importait d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs, cibles et indicateurs associés relatifs aux forêts et d'établir des rapports à ce sujet et ont souligné le rôle que pourrait jouer le Forum à cet égard. En outre, plusieurs participants ont estimé qu'il fallait élargir la portée des débats relatifs aux forêts pour parvenir à une meilleure coordination avec d'autres aspects essentiels du développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, les moyens de subsistance, les politiques agricoles et la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les forêts soient prises en compte dans les plans nationaux de développement. Des intervenants ont également mis en avant le rôle essentiel que les parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé ainsi que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, pourraient jouer pour contribuer à la mise en œuvre d'une gestion forestière durable, en particulier en nouant de nouveaux partenariats pour agir sur le terrain. De nombreux intervenants ont indiqué qu'il était urgent de réunir des ressources suffisantes et prévisibles pour mettre en œuvre la gestion forestière durable, et demandé que le Forum insiste sur l'importance de son financement auprès de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et des autres réunions de haut niveau à venir. Le Coprésident a conclu son résumé en indiquant que les participants de la table ronde avaient estimé qu'il fallait envisager la gestion durable des forêts sous un angle global, à tous les niveaux.

C. Table ronde n° 2 : Le renouvellement des engagements en faveur de l'application de l'arrangement international sur les forêts après 2015

7. La deuxième table ronde a été coprésidée par Noel Nelson Messone (Gabon) et par le Ministre russe délégué aux ressources naturelles et à l'environnement et Chef de l'agence fédérale russe pour la foresterie, Ivan Valentik.

8. Le Coprésident (M. Valentik) a résumé la discussion sur le renouvellement des engagements en faveur de l'application de l'arrangement international sur les forêts après 2015 en indiquant que la table ronde avait été l'occasion pour les participants de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. En mettant l'accent sur les mesures prises par leur pays pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, certains participants ont donné des exemples de la manière dont leurs priorités et objectifs dans le domaine des forêts

avaient été pris en compte dans des stratégies plus larges de développement durable. Plusieurs participants ont décrit la manière dont les forêts contribuaient, dans leur pays, à la réalisation d'objectifs plus larges, notamment l'écotourisme, la promotion de la santé et du bien-être et la mise en place d'une économie verte et ont indiqué qu'il importait de tenir compte de ces objectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques forestières. Certains intervenants ont mis en avant le fait que la valeur réelle que représentaient les produits et services liés aux forêts pour l'économie nationale de leur pays pourrait être bien plus importante que celle qui était indiquée dans les statistiques officielles. Plusieurs intervenants ont souligné que, pour une mise en œuvre efficace de l'arrangement après 2015, il faudrait continuer de favoriser le renforcement des capacités, la formation et le transfert de technologie au moyen de la coopération Sud-Sud mais aussi de la coopération Nord-Nord et de la coopération triangulaire. Des participants ont également estimé qu'il importait de travailler en coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes, notamment le secteur privé et les organisations non gouvernementales, et qu'il fallait des ressources suffisantes pour renforcer la mise en œuvre de l'arrangement. Ils ont aussi indiqué qu'un régime foncier clair et des dispositifs de gouvernance efficaces étaient essentiels pour appuyer cette mise en œuvre. Le coprésident a conclu son résumé en soulignant qu'il importait que le futur arrangement international sur les forêts obtienne un engagement politique fort en faveur de la mise en œuvre d'une gestion forestière durable.

Annexe IV

Résumé, par le Président, du dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les représentants des grands groupes

1. Le dialogue de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les chefs des organisations régionales et les hauts représentants des grands groupes a eu lieu le 14 mai 2015. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Thomas Gass, a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a accueilli les partenaires et souligné qu'une action collective de toutes les parties prenantes était nécessaire pour parvenir à une gestion forestière durable à l'échelle mondiale.

2. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, Braulio F. de Souza Dias, a déclaré que les forêts étaient au cœur des activités entreprises dans le cadre de la Convention, étant donné qu'elles contribuaient de façon majeure à la diversité biologique, et que cette importance se traduisait dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En conséquence, le secrétariat de la Convention accordait beaucoup d'importance à ses relations de travail avec le Forum et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. M. de Souza Dias a ajouté qu'à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendrait en novembre 2016, les participants examineraient des mesures stratégiques propres à renforcer l'application de la Convention par les pays grâce à la prise en compte de la diversité biologique dans différents secteurs, notamment l'agriculture, la pêche et les forêts.

3. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, Emmanuel Ze Meka, a préconisé des mécanismes de financement durables pour aider les pays à faire face aux coûts de mise en œuvre des projets du Partenariat de collaboration sur les forêts demandés par le Forum. Il a également mis en avant l'importance économique des industries de transformation du bois pour de nombreux pays tropicaux qui comportaient d'importantes zones boisées. En outre, il a souligné le rôle que jouait l'Organisation internationale des bois tropicaux pour promouvoir l'utilisation de critères et d'indicateurs et mettre au point le questionnaire sur la cogestion des ressources forestières.

4. Le Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Elliott Harris, a mis en avant le rôle joué par le PNUE, la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le lancement de l'Initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), qui visait à favoriser l'adoption par les pays de mécanismes de financement des activités REDD-plus basés sur les résultats. Il a également mentionné le rôle que jouait le PNUE pour aider les pays à relever le Défi de Bonn en remettant en état les terres dégradées et déboisées. En outre, il a déclaré que le PNUE avait présenté une analyse du financement des forêts par le secteur privé au Comité permanent du

financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Le Directeur des programmes du Fonds pour l'environnement mondial, Gustavo Fonseca, a mis en avant l'importance des forêts pour le programme de développement durable et la nécessité d'en tenir compte dans les programmes de développement nationaux, et il a indiqué qu'il fallait nouer des partenariats avec des acteurs non liés aux forêts. Il a ensuite souligné le rôle que jouait le Fonds pour promouvoir la gestion forestière durable dans le cadre du mécanisme d'incitation du programme REDD financé au titre de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds et du programme de gestion forestière durable intitulé « Renforcement de l'appui aux forêts », financé au titre de la sixième reconstitution, qui promeut une approche paysagère intégrée.

6. La Directrice de la Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers du Département des forêts de la FAO, Eva Muller, a rappelé aux participants les contributions importantes que la FAO avait apportées aux travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts depuis sa création, ainsi que l'importance de nombreuses activités de base de la FAO, comme le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, pour l'arrangement international sur les forêts. Elle a réaffirmé que la FAO continuerait de soutenir le Forum et de jouer un rôle décisif au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts en encourageant les organisations membres à coopérer efficacement de manière à tirer parti de leurs avantages relatifs tout en suivant un plan de travail convenu.

7. Le Vice-Président chargé des équipes spéciales, des programmes spéciaux, des projets et des initiatives à l'Union internationale des instituts de recherches forestières, John Parrotta, a indiqué que l'évaluation scientifique de la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui avait été menée récemment par le groupe international d'experts sur les forêts, avait prouvé que les forêts, les arbres et les paysages pouvaient faire partie intégrante de la solution au problème mondial consistant à savoir comment nourrir 9 milliards de personnes en 2050. Il a également mentionné la proposition d'instance conjointe d'échanges entre scientifiques et décideurs dans le domaine de la foresterie qui avait été faite par l'Union et ses partenaires au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Centre pour la recherche forestière internationale et le Centre mondial d'agroforesterie. Cette instance permettrait de combler les lacunes recensées par le futur Forum en matière de données.

8. Le Directeur adjoint du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD, Stan Nkwain, a expliqué le rôle que jouait le PNUD en tant qu'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial et mis en avant la manière dont il contribuait à l'ONU-REDD. Il a également souligné qu'il était urgent de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts à tous les niveaux et que cela contribuerait grandement à atténuer les effets des changements climatiques.

9. L'Observateur permanent de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Narinder Kakar, a indiqué que l'Union œuvrait avec ses partenaires pour renforcer les capacités et appuyer la remise en état des terres dégradées et déboisées dans le monde et qu'elle disposait d'un réseau mondial de 1 269 membres dans 160 pays qui pouvaient mobiliser un appui en faveur de la gestion forestière durable. Il a mis en avant le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, qui est coordonné par un secrétariat situé dans les locaux de l'Union et vise à diffuser

les pratiques optimales et susciter une prise de conscience politique vis-à-vis de la restauration des forêts et de ses avantages.

10. L'Administratrice de programmes du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Nandhini Iyer Krishna, a mis en avant les liens entre la dégradation des terres et la déforestation et a insisté sur le fait que les pratiques agricoles non durables pouvaient contribuer sensiblement à la déforestation; dans ce contexte, elle a souligné l'importance de la gestion durable du bétail et la valeur de l'agroforesterie. Elle a également noté que, si les forêts tropicales humides étaient souvent au centre de l'attention, les forêts des zones arides étaient tout aussi importantes; en effet, elles constituaient un rempart contre la sécheresse et la désertification et un filet de sécurité contre la pauvreté et offraient une grande diversité biologique et des biens et services essentiels.

11. Tiffany Hodgson a fait une déclaration au nom de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Christiana Figueres, dans laquelle elle a indiqué que la déforestation était à l'origine de plus de 20 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone et que la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre, qui se tiendrait à Paris à la fin de l'année 2015, serait l'occasion de promouvoir la reconnaissance du rôle crucial des forêts. Notant que les décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Varsovie en 2013 avaient donné des orientations méthodologiques pour la mise en œuvre de REDD-plus, elle a signalé que six pays, à savoir le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, la Malaisie et le Mexique, avaient déjà communiqué les niveaux d'émission pour les forêts qui serviraient de référence en vue d'une évaluation technique pour obtenir des financements dans le cadre de REDD-plus. Elle a également mis en avant le rôle essentiel du Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le financement des activités forestières de lutte contre les changements climatiques.

12. Joseph Cobbinah, qui représentait les grands groupes, a mis en avant le rôle que jouaient ces derniers pour faire entendre les marginalisés et offrir différentes perspectives sur la question de la gestion forestière durable. Il a souligné qu'il faudrait, pour garantir l'efficacité du futur arrangement international sur les forêts, adopter des politiques fondées sur la science, s'appuyer sur des réseaux pour faciliter sa mise en œuvre, obtenir les moyens de mise en œuvre voulus, notamment en termes de financement, et renforcer les capacités. Il a également réaffirmé la nécessité d'accroître la participation de tous les grands groupes.

13. Le débat qui a suivi a porté sur les possibilités offertes par les partenariats et la coopération et la participation régionales pour mobiliser un appui en faveur de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 et sur les stratégies de prise en compte des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment les approches intersectorielle et paysagère. Au cours de ce débat, le représentant du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a indiqué que celui-ci souhaitait faire partie du Partenariat de collaboration sur les forêts pour participer plus activement à la mise en œuvre de la gestion forestière durable. D'autres intervenants ont souligné le rôle important des membres du Partenariat dans la promotion de cette mise en œuvre à l'échelle nationale, la nécessité d'obtenir les moyens d'application voulus et le rôle essentiel que les parties prenantes devraient

jouer dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable. En outre, ils ont mis en avant la valeur des processus régionaux, et en particulier leur rôle dans la mise au point de critères et d'indicateurs susceptibles d'être utilisés pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable et établir des rapports à ce sujet.

